

Conditions générales du Tirage au sort d'Opodo :
CAMPAGNE PHOTOS DE VOYAGE INSTAGRAM

1. **Société organisatrice** – Le promoteur de la promotion « Photos de Voyage » (la « promotion ») est Opodo Limited, dont le numéro d'entreprise est le 4051797 et dont le siège social est situé à Waterfront, Hammersmith Embankment, Chancellors Road, London W6 9RU (« Opodo »).
2. **Promotion Photos de Voyage** – La promotion Instagram sera ouverte du 5 septembre 2016 à 16h00 GMT au 25 septembre 2016 à 23h59 GMT (la « Période de Promotion »). Aucune responsabilité ne peut être retenue pour les inscriptions qui ne sont pas remises à Opodo, quelle qu'en soit la raison. Les participants à la promotion pourront participer à un tirage au sort gratuit (« Tirage au sort ») conformément aux dispositions des présentes conditions générales.
3. **Gagnant du Tirage au sort** - le gagnant du Tirage au sort sera sélectionné par un jury avant le 29 septembre 2016. Le gagnant sera informé par un message Instagram avant le 30 septembre 2016. Les méthodes d'Opodo pour sélectionner les gagnants du prix et toutes les décisions concernant la sélection des gagnants seront définitives. Les critères de sélection, l'âge et les revendications de prix de tous les gagnants sont susceptibles d'être vérifiés.
4. **Critères de sélection** – le Tirage au sort est ouvert à toute personne résidant au Royaume-Uni, en France ou en Allemagne âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des salariés et associés d'eDreams ODIGEO et d'Opodo et/ou des membres de leur famille. La participation à la Promotion est limitée à une inscription par personne. Opodo se réserve le droit de disqualifier toute inscription de manière discrétionnaire, pour toute raison et sans préavis, conformément aux présentes conditions générales.
5. **Comment participer** – Pour participer au Tirage au sort, les participants doivent marquer une photo du hashtag #opodo15 sur Instagram, avec la mention @opodo_official dans la description de l'image, et suivre le [compte Opodo sur Instagram](#). Toutes les photos soumises doivent avoir pour thème « la vie à la plage ». Un jury sélectionnera l'image la plus créative et la plus originale, en tenant compte des critères suivants :
 - respect du thème (« la vie à la plage »)

- qualité de la photo
- originalité
- publication durant la période de promotion

La participation à ce concours implique le transfert de tous les droits de reproduction, de distribution et/ou de traitement des photographies soumises à Opodo. Opodo sera en droit d'utiliser et de diffuser les soumissions sans restriction, à des fins commerciales ou autres, sans en informer ni rémunérer les soumissionnaires.

EN SOUMETTANT VOTRE INSCRIPTION, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ À OPODO QUE VOTRE SOUMISSION :

- ne contient pas de contenu violent ou enfreignant les droits de propriété intellectuelle de tout tiers (y compris les droits d'auteurs, les marques protégées, les noms de commerces et les droits de publicité)
- Seules les photos liées au thème proposé par la société organisatrice seront acceptées.
- sauf indication contraire dans les présentes Règles officielles, n'a pas fait l'objet d'une soumission dans un concours antérieur ni n'a remporté un concours antérieur ;
- ne contient aucune affirmation non prouvée ou ne pouvant être prouvée ou fausse et/ou trompeuse vis-à-vis d'un consommateur raisonnable ;
- ne contient ni ne prévoit l'inclusion de tout contenu commercial promouvant un produit, un service ou un objectif autre que ceux d'Opodo ;
- sauf indication contraire dans les présentes Règles officielles, ne contient pas de contenu sur lequel vous ne possédez pas tous les droits, titres et intérêts (ou que vous n'avez pas légalement le droit d'utiliser).
- Les photographies obscènes ou portant atteinte à l'intégrité morale des utilisateurs de quelque façon que ce soit ne seront pas acceptées.
- ne viole aucunement les lois et réglementations ou les normes de réseaux applicables.

La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier les participants qui ne respectent pas les conditions générales du concours.

6. **Prix** – Le gagnant recevra le prix suivant (« prix ») :

- Un billet aller-retour pour 2 personnes pour Tahiti, octroyé par la compagnie Air Tahiti Nui. Liaison long courrier au départ de Paris-CDG, France

- Correspondance vers Paris à partir de grands aéroports (Royaume-Uni : Londres ; France : Marseille, Nice, Lyon ; Allemagne : Francfort/Main, Hambourg, Berlin, Cologne, Düsseldorf, Munich)

7. Limite du prix :

- Pas de transfert vers/depus les aéroports de départ/d'arrivée
- Pas de remboursement ni de conversion
- Pas de transfert à une personne autre que le gagnant, une fois la réservation effectuée
- Valide jusqu'au 1er octobre 2017
- Les réservations seront confirmées au plus tôt 60 jours avant le départ.
- Ne s'applique pas durant les jours fériés. Périodes d'interdiction : Du 15 décembre au 15 janvier et du 15 juin au 15 septembre.
- Du 1er octobre 2016 au 24 mars 2017, les jours possibles pour les vols jusqu'à Tahiti (au départ de Paris) sont les suivants : lundi, samedi et dimanche, et les jours possibles pour les vols de retour de Tahiti à Paris sont les suivants : mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche.
- Du 25 mars 2017 au 1er octobre 2017, les jours possibles pour les vols jusqu'à Tahiti (au départ de Paris) sont les suivants : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche, et les jours possibles pour les vols de retour de Tahiti à Paris sont les suivants : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.
- Le gagnant sera responsable de tous les frais liés à son voyage, par exemple le trajet jusqu'à et depuis les aéroports de départ et d'arrivée et les autres dépenses survenant durant le séjour.
- Le Prix doit être accepté tel que décerné et n'est pas convertible en argent.
- Opodo ne garantit aucunement que les billets d'avion seront disponibles aux dates de voyages préférées du gagnant.
- L'utilisation des salons, les surclassements et les points pour grands voyageurs ne sont pas autorisés avec ces billets et les miles grands voyageurs ne peuvent être cumulés. Les substitutions, attributions, échanges contre de l'argent ou transferts des billets ne sont pas autorisés. Les billets ne sont pas assurés contre l'annulation ou l'interruption du voyage.
- VISA : Les gagnants sont responsables de l'obtention de leur visa

avant le départ, le cas échéant. Le passager qui ne dispose pas de tous les documents nécessaires risque de se voir refuser l'accès à bord.

- Assurance voyage : Les gagnants sont responsables de souscrire une assurance voyage adéquate avant leur départ.
 - Formalités sanitaires : Les gagnants sont responsables de veiller à disposer de tous les documents sanitaires pouvant être exigés dans le pays qu'ils s'apprêtent à visiter. Le passager qui ne dispose pas de tous les documents nécessaires risque de se voir refuser l'entrée dans le pays.
 - La société organisatrice de la promotion ne sera pas tenue responsable pour tous les facteurs externes, les incidents naturels ou autres circonstances pouvant empêcher le gagnant d'utiliser ses billets. Le cas échéant, la société organisatrice n'émettra pas de nouveau prix ni ne procédera à aucun remboursement, quelles que soient les circonstances.
8. **Réserves** – Opodo se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier tout ou partie du Tirage au sort, y compris les présentes conditions générales, de façon discrétionnaire. Au cas où le prix offert s'avère indisponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté d'Opodo, Opodo se réserve le droit d'offrir des prix alternatifs d'une valeur égale ou supérieure.
9. **Données personnelles** – Les données personnelles des participants fournies lors de l'inscription au Tirage au sort seront compilées dans un dossier de données appartenant à Opodo. Ces données seront traitées en vue d'administrer le Tirage au sort, de sélectionner et d'informer le gagnant ainsi qu'à des fins de promotion et de marketing, y compris l'envoi de courriels commerciaux. À tout moment, les participants peuvent faire valoir leur droit à ne plus recevoir de communications d'Opodo en cliquant sur « Se désabonner » comme indiqué dans les communications d'Opodo aux participants.
10. **Acceptation des Règles de Promotion** – En prenant part à la promotion et au Tirage au sort, les participants acceptent les présentes conditions générales et s'engagent à respecter les décisions d'Opodo, qui sont définitives pour tout sujet concernant le Tirage au sort.

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître Emmanuel Mérard, Selarl Alexandre & Associés, 52, rue René Goscinny, B.P. 91211, 16006 Angoulême Cedex.

Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande auprès d'Opodo.

En cas de divergence entre la version du règlement déposé chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même la version déposée fait foi face aux informations divulguées sur le site du Jeu et en contrariété avec le présent règlement.

Opodo se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

11. Droit applicable – Les présentes conditions générales seront régies et interprétées selon le droit anglais.